

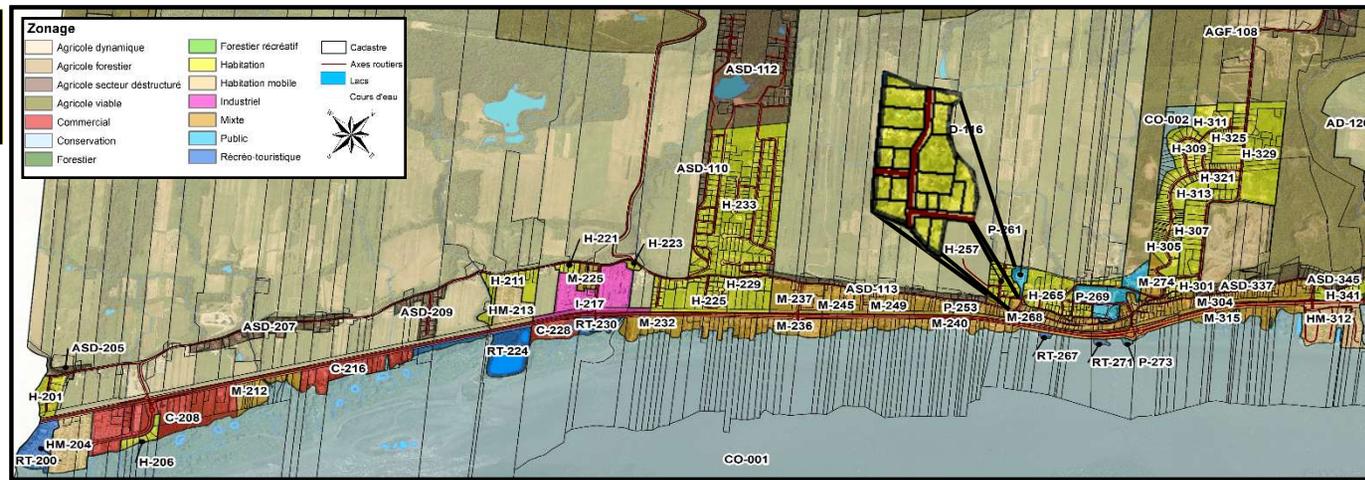
Zone H-257

La zone H-257 est une zone localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type H (habitation), elle est à caractère résidentiel.

Elle comprend le secteur des rues du Coteau, du Coin-Joli et du Couvent Ouest.

Disposition particulière:

Les propriétés dans cette zone sont assujetties au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Pour en savoir davantage, voir la fiche d'information intitulée « PIIA » et voir à la section « Avenue Royale et noyau villageois ».



NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	9
MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	4
MARGE DE REcul LATÉRALE MIN.	2
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	8
MARGE DE REcul ARRIÈRE MIN.	8
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	15

CLASSES D'USAGES	H-257
HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée ●
	H-2 Unifamiliale jumelée ●
	H-3 Bifamiliale isolée ●
COMMERCE ET SERVICES	C-8 Hébergement léger ●
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert ●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive ●

Disposition particulière: les maisons de tourisme pour la location de courte durée sont spécifiquement permises dans cette zone.